

## **DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL**

### DOCUMENTS À NOUS TRANSMETTRE

Nous vous prions de nous transmettre les documents repris dans la liste ci-dessous.

**Comme certains de ces documents ne sont valables que deux semaines après émission**, merci de ne commander les documents que lorsque nous auront fixé une date de signature des conventions préalables à divorce.

Vous pouvez télécharger les documents gratuitement avec itsme ou votre e-reader via ce lien : **[www.justonweb.be](http://www.justonweb.be)**

Extrait d'acte de naissance de chacun des époux

Extrait d'acte de mariage

Extrait d'acte de naissance des enfants mineurs

Certificat de domicile et de nationalité du mari et de l'épouse